

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 juin 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes - CMC -(M. Chérif Ben ZINA)

BILAN**Arrêté au 31 Décembre 2005****(Unité : en milliers de dinars)**

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	7 842	3 109
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 134	3 553
AC 3- Créances sur la clientèle	3	173 682	86 797
AC 4- Portefeuille titres commercial	4	12	12
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	685	1 403
AC 6- Valeurs immobilisées	6	3 092	3 134
AC 7- Autres actifs	7	10 356	7 980
TOTAL ACTIF		196 804	105 989
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	18	142
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	7 919	1 425
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	175 765	92 373
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	2 229	2 229
PA 5- Autres passifs	12	4 451	3 477
TOTAL PASSIF		190 382	99 646
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1- Capital		5 000	5 000
CP 2- Réserves		900	900
CP 4- Autres capitaux propres		2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés		-2 280	-1 641
CP 6- Résultat de l'exercice		79	-639
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	6 422	6 343
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		196 804	105 989

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2005

(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données	44 297	21 456
HB 2	Crédits documentaires	29 172	14 723
HB 3	Actifs donnés en garantie	-	-
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>		73 470	36 178
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4	Engagements de financement donnés	-	-
HB 5	Engagements sur titres	-	-
<u>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</u>		-	-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 6	Engagements de financement reçus	-	-
HB 7	Garanties reçues	14 2 574	2 702
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>		2 574	2 702

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2005

(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	15 10 063	6 184
PR 2	Commissions (en produits)	16 2 964	1 496
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17 847	537
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	0	12
<i>Total Produits d'Exploitation Bancaire</i>		13 874	8 229
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -5 210	-3 034
CH 2	Commissions encourues	-1	0
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0
<i>Total Charges d'Exploitation Bancaire</i>		-5 211	-3 034
PRODUIT NET BANCAIRE		8 663	5 194

PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	-1 836	-573
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-770	0
PR7	Autres produits d'exploitation		12	14
CH6	Frais de personnel		-4 569	-4 075
CH7	Charges générales d'exploitation	20	-967	-649
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-487	-547
RESULTAT D'EXPLOITATION			45	-637
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		48	0
CH11	Impôt sur les bénéfices		-14	-2
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			79	-639
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			79	-639

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2005
(Unité : en milliers de dinars)

	Note	31/12/2005	31/12/2004
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		15 334	8 626
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-5 097	-2 903
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-90 181	-2 536
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		83 278	-655
Acquisitions/cessions des titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-4 924	-4 132
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-2 283	-662
Impôts sur les sociétés payés		-2	-1
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-3 875	-2 263
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		-	12
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-52	-399
Acquisitions / cessions des immobilisations		-130	-896
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-182	-1 283
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		-	-
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-	654
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-	654
Variations nettes des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-4 057	-2 893
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		5 096	7 989
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	21	1 039	5 096

Notes aux états financiers au 31 décembre 2005

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2005 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

En fin d'exercice, les intérêts et commissions sur des opérations avec des relations classées en B2, B3 ou B4 et présentant un solde de compte courant débiteur, sont réservés à concurrence du montant du découvert en compte. Ces intérêts et commissions sont réactivés en produits lors de leur **encaissement effectif** suite à la couverture du débit de compte.

Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪	A : actifs courants	0 %
▪	B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪	B2 : actifs incertains	20 %
▪	B3 : actifs préoccupants	50 %
▪	B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.2. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date du transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par dérogation aux dispositions de la norme relative aux placements, les dividendes sur les titres détenus par la banque ont été pris en compte en résultat avant la date d'approbation de leur distribution.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31/12/2005. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.

2.3. Comptabilisation des charges encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente. Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 Décembre 2005 un total de 7 842 MDT contre 3 109 MDT au 31 Décembre 2004 et se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Caisse	1 433	1 448
B C T	6 321	1 587
C C P	88	74
Total	<u>7 842</u>	<u>3 109</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 Décembre 2005, le total de cette rubrique a atteint 1 134 MDT contre 3 553 MDT au 31 Décembre 2004, et se répartit entre les postes suivants :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Comptes des Banques Tunisiennes	489	489
Comptes des Banques Etrangères	532	46
Prêts interbancaires	-	3 000
Placements en devises	113	17
Créances rattachées	-	1
Total	<u>1 134</u>	<u>3 553</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde net de ce poste s'élève au 31 Décembre 2005 à 173 682 MDT contre 86 797 MDT au 31 Décembre 2004 et s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Comptes courants débiteurs	25 192	19 213
Comptes courants débiteurs fusionnés	37	297
Comptes courants en recouvrement	16 405	15 575
Portefeuille à court terme	18 681	10 222
Autres crédits à court terme	57 690	11 395
Effets en recette	173	27
Escompte commercial	28 196	10 600
Portefeuille à moyen terme	16 150	7 415
Portefeuille à long terme	3 366	3 494
Créances prises en charge par l'Etat	3 548	3 668
Avances sur bons de caisse	15	-
Avances sur compte à terme	457	-
Crédits sur ressources spéciales (FONAPRA)	38	68
Autres crédits sur ressources spéciales	650	650

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts échus sur FONAPRA	150	151
Impayés	5 668	3 044
Créances douteuses	14 431	13 893
Créances rattachées	1 233	778
<u>Total brut</u>	<u>192 080</u>	<u>100 490</u>
Provisions	-8 825	-7 525
Agios réservés	-4 956	-4 170
Intérêts réservés sur CT	-208	-
Intérêts réservés sur CMT	-747	-412
Intérêts réservés sur LT	-57	-
Produits perçus d'avance	-3 605	-1 586
<u>Total Net</u>	<u>173 682</u>	<u>86 797</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31 Décembre 2005 et il s'élève à 12 MDT :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Bons de trésors en portefeuille	12	12
Créances rattachées	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	<u>12</u>	<u>12</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque et s'élève au 31/12/2005 à 685 MDT contre 1 403 MDT au 31/12/2004 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Foire International de Tunis	3	3
Banque du Sud	209	210
G.I.A.B Béja	47	47
PANOFORT	69	69
Société Hôtelière DAR DHIAFA	30	30
Société ferme OUESLATIA	5	5
Société Industrielle des pêches	50	50
B.N.D.A	122	122
S.T.B	7	7
La Maison du Banquier	115	63
Société de promotion des Résidences Touristique	105	105
Société l'ECRIN de Hammamet	50	50
Société Tunisienne de Garantie	10	10
Société BATAM	770	770
Avance en compte courant associés (Maison du banquier)	33	33
Groupement Bancaire Informatique	1	-
<u>Total brut</u>	<u>1 626</u>	<u>1 574</u>
Provisions	-941	-171
<u>Total net</u>	<u>685</u>	<u>1 403</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint une valeur nette au 31 Décembre 2005 de 3 092 MDT contre 3 134 MDT au 31 Décembre 2004 dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2004	Mvts Ex 2005		V. Brute au 31/12/2005	Amortissements			V. Nette au 31/12/2005
		Acquisitions	Cessions		31/12/2004	Dotation	31/12/2005	
Terrain	4	-	-	4	-	-	-	4
Réévaluation des terrains	1 895	-	-	1895	-	-	-	1 895
Constructions	629	-	-	629	(520)	(20)	(540)	89
Réévaluation des constructions	928	-	-	928	(307)	(41)	(348)	580
A A I	553	14	-	567	(495)	(33)	(528)	39
Matériel de Transport	226	126	125	227	(128)	83*	(45)	182
Matériel Informatique	616	42	-	658	(486)	(37)	(523)	135
M M B	751	7	-	758	(633)	(30)	(663)	95
Logiciels Informatiques	103	-	-	103	(48)	(27)	(75)	28
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45	-	-	-	45
Total	5 750	188	125	5 814	(2 617)	(105)	(2 722)	3 092

(*) : ce montant est constitué par :

- dotation aux amortissements de l'exercice : (32) MDT
- annulation amortissements sur matériel de transport cédés : 115 MDT

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 Décembre 2005 un solde de 10 356 MDT contre un solde de 7 980 MDT au 31 Décembre 2004 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Comptes d'attente	1 285	828
Valeurs en recettes	5	36
Charges constatées d'avance	531	73
Produits à recevoir	98	61
Etat impôts et taxes	2 130	2 149
Créances sur personnel BFT	2 130	1 822
Charges reportées	105	298
Débiteurs divers	4 072	2 713
Total	10 356	7 980

Note 8 – Banque Centrale et C.C.P.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
B.C.T. Devises	18	142
Total	18	142

Note 9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2005 à 7 919 MDT contre 1 425 MDT au 31 Décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Correspondants locaux	596	606
Correspondants étrangers	98	112
Emprunts interbancaires en devise	3 222	707
Emprunts interbancaires en Dinars	4 000	-
Dettes rattachées	3	-
Total	7 919	1 425

Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2005 à 175 765 MDT contre 92 373 MDT au 31 Décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Comptes courants en Dinars	33 048	28 290
Comptes courants fusionnés en Dinars	37	297
Gestion Automatique de Trésorerie	12	12
Comptes courants en Devises	7 320	1 460
Comptes placements en Devises	4 663	-
Comptes d'épargne	12 663	12 423
Comptes à terme	101 629	34 134
Bons de Caisse	6 191	5 737
Certificats de dépôts	1 000	1 000
Autres sommes dues à la clientèle	9 083	8 896
Dettes rattachées	119	124
Total	<u>175 765</u>	<u>92 373</u>

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31 Décembre 2005, il s'élève à 2 229 MDT.

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Ligne de crédit extérieure AFD	650	650
FONAPRA	1 575	1 575
Dettes rattachées	4	4
Total	<u>2 229</u>	<u>2 229</u>

Note 12 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 Décembre 2005 un montant de 4 451 MDT contre 3 477 MDT au 31 Décembre 2004 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour risques et charges	401	523
Provisions pour départ à la retraite	622	-
Comptes d'attente	1 012	934
Charges à payer	2 106	1 515
Etat, impôt et taxes	66	16
Autres	244	489
Total	<u>4 451</u>	<u>3 477</u>

La rubrique « comptes d'attente » inclut un compte intitulé « comptes de tiers à régulariser ». Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2005 à 345 MDT, représente le solde des suspens relatifs à certains chapitres comptables. Ces suspens s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Suspens crédits	599	599
Suspens débits	(254)	(254)
Total	<u>345</u>	<u>345</u>

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2004, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Solde avant affectation au 31/12/2004	Affectations et imputations	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/005 avant affectation
Capital	5 000	-	-	5 000
Réserves	900	-	-	900
Autres capitaux propres (13.1)	2 723	-	-	2 723
Résultats reportés (13.2)	(1 641)	(639)	-	(2 280)
Résultat de l'exercice	(639)	639	79	79
<u>Total</u>	<u>6 343</u>	<u>-</u>	<u>79</u>	<u>6 422</u>

(13.1) Le poste « Autres capitaux propres » inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

(13.2) Résultats reportés

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une Assemblée Générale des actionnaires.

Les résultats reportés se détaillent au 31 Décembre 2005 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1986	-2 114	-	-2 114
1987	-	2	-2 112
1988	-	890	-1 222
1989	-	334	-887
1990	-	333	-555
1991	-	250	-305
1992	-	20	-285
1993	-	44	-241
1994	-	101	-140
1995	-	142	2
1996	-734	-	-732
1997	-989	-	-1 721
1998 (2 mois)	-411	-	-2 132
1998 (10 mois)	-665	-	-2 797
1999	-	1 061	-1 735
2000	-	584	-1 151
2001	-	206	-945
2002	-254	-	-1 199
2003	-442	-	-1 641
2004	-639	-	-2 280

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en Septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium (ABCI) et condamnant la « BFT » à payer 3,2 Millions de USD et les intérêts jusqu'à parfait règlement.

- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.

- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en Juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

Note 14 – Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » se compose au 31 Décembre 2005 de la garantie reçue de l'Etat relative aux engagements de la relation SNCPA pour un montant de 2 574 MDT contre 2 702 MDT au 31/12/2004.

Les garanties réelles et personnels reçues ainsi que les garanties reçues des banques de la clientèle ne sont pas comptabilisées et ne sont pas présentées parmi les garanties reçues.

Note 15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31/12/2005 à 10 063 MDT contre 6 184 MDT au 31 Décembre 2004 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	145	221
Intérêts sur créances sur la clientèle	8 527	5 222
Revenus assimilés	1 391	741
Total	<u>10 063</u>	<u>6 184</u>

Note 16 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31/12/2005 à 2 964 MDT contre 1 496 MDT au 31/12/2004 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 107	935
Opérations de change	243	152
Opérations de commerce extérieur	575	222
Etudes	977	168
Autres	62	19
Total	<u>2 964</u>	<u>1 496</u>

Note 17 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 847 MDT contre 537 MDT au 31 Décembre 2004 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Gains nets sur titres de transactions	-	(2)
Gains nets sur opérations de change	847	539
Total	<u>847</u>	<u>537</u>

Note 18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2005 à 5 210 MDT contre 3 034 MDT au 31 Décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	196	108
Intérêts sur dépôts de la clientèle		
• dépôts à vue	198	177
• dépôts d'épargne	433	417
• dépôts à terme	4 053	2 032
• bons de caisse	287	260
• certificats de dépôt	43	40
Total	<u>5 210</u>	<u>3 034</u>

Note 19 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2005 :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Reprise sur provisions pour agios réservés	121	-
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(1300)	-
Dotations aux provisions pour sur titres de participation	(770)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	(282)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(7)	(297)*
Dotation aux provisions sur retraite anticipée	(621)	-
Créances passées par pertes	(29)	6
Total	<u>(2606)</u>	<u>(573)</u>

(*) : Dont 283 MDT abandon de la créance BATAM.

Note 20 – Charges générales d'exploitation

Les Charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2005 un total de 967 MDT contre 649 MDT au 31 Décembre 2004, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Loyers	340	200
Entretiens et réparations	104	92
Impôts et taxes	10	8
Frais divers d'exploitation	513	349
Total	<u>967</u>	<u>649</u>

Note 21 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 Décembre 2005, 1 039 MDT contre 5 096 MDT au 31 Décembre 2004, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	7 842	3 110
Créances sur les Etablissements Bancaires	1 134	3 553
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(18)	(142)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(7 919)	(1 425)
Total	<u>1 039</u>	<u>5 096</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005.**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2004, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu'arrêtés à la date du 31 Décembre 2005. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note aux banques n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Les provisions constituées par la banque au 31 Décembre 2005 s'élèvent à 10 789 mille Dinars alors que le niveau des provisions requises conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements telles que définies par la « Banque Centrale de Tunisie » s'élève à 36 047 mille Dinars. Il en résulte une insuffisance de provisions au 31 Décembre 2005 de 25 258 mille Dinars contre 19 389 mille Dinars au 31 Décembre 2004.

Sous réserve du point formulé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « Banque Franco-Tunisienne » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2005 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Le capital social de la banque s'élève au 31 Décembre 2005 à 5 000 mille Dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis pour les banques soit 10 000 mille Dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

2/ Les fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 91-24 du 17 Décembre 1991, sont négatifs de 18 941 mille Dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires de 35 228 mille Dinars.

3/ Dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges régissant les conditions d'inscription des titres émis par les sociétés anonymes dans les comptes en valeurs mobilières, et en application des dispositions de la Loi n° 2000-35, de son Décret d'application n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 ainsi qu'aux articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales, la banque assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

4/ Au 31 Décembre 2005, la « Banque Franco-Tunisienne » détient 1 136 actions au capital de la « Société Tunisienne de Banque ». Du fait que la « Société Tunisienne de Banque » détient 78 % du capital de la « Banque Franco-Tunisienne » cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2005.

Le commissaire aux comptes

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

Tunis, le 08 Juin 2006

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005.

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

En application des dispositions de l'Article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas été avisés par votre Conseil d'Administration de conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'opérations rentrant dans le cadre des dits articles.

Le commissaire aux comptes

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

Tunis, le 08 Juin 2006